

**CAISSE AUTONOME DES REGLEMENTS PECUNIAIRES
DES AVOCATS DU HAVRE**

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La CARPA du Havre agissant par son Président en exercice atteste avoir reçu par virement la somme de 1 000 €.

Madame Sonia POULINGUE, associée unique de la SAS A.J.L. INVESTISSEMENT, dont le siège social se situe 8 Résidence du Clos Masure - 76190 LES HAUTS DE CAUX déclare sous sa responsabilité que cette somme représente le montant du capital social.

- Madame Sonia POULINGUE

- 1 000 €

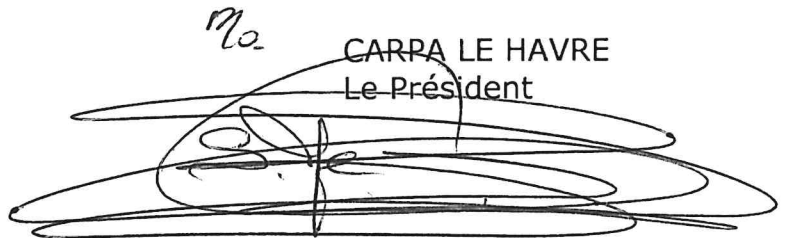
En conséquence, la somme ci-dessus demeurera bloquée sur le compte CARPA n° 00027320039-08 ouvert à la SOCIETE GENERALE 2 place Léon Meyer 76600 LE HAVRE, jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas immatriculée, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'associée.
- soit sur instructions de l'associée.
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en quatre exemplaires pour valoir ce que de droit.

Fait au Havre, le 5 avril 2024.

No

CARPA LE HAVRE
Le Président